

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice:</i>	23
<i>Présents:</i>	15
<i>Représentés:</i>	4
<i>Absents:</i>	4
<i>Ayant pris part au vote:</i>	19

Séance publique du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 18 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER.
Mrs Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Karine MINIC représentée par M Pascal PRINGAULT
Mme Francine TEISSIER représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR
M Jean GARGUILLO représenté par Mme Sylvie LOPEZ
Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Régine DE RODAT

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
M Stéphane SANSAC
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Maurice TEULIER

Délibération n° DL2025010

LES SUITES D'OLEMPS : CESSIONS / ACQUISITIONS DE PARCELLES

Vu le permis de construire n°PC1217421A1003M1 et sa modification ;

Vu la lettre valant avis du domaine en date du 12/02/2025 ;

Vu la proposition d'achat de la commune d'Olemps en date du 06 mars 2025 et son acceptation par la SCCV « Les Suites d'Olemps » en date du 11 mars 2025.

Dans le cadre du projet d'habitations « Les Suites d'Olemps » il apparaît nécessaire de procéder à des cessions de parcelles entre la Commune d'Olemps et la SCCV Les Suites d'Olemps (représentant légal Mr LABIT) comme indiquées ci-dessous.

En effet, à la suite de la demande de permis de construire, la commune a souhaité élargir les trottoirs pour une mise aux normes, en conséquence des parcelles ont été créées, et la commune doit régulariser des actes avec le promoteur à savoir :

- La Société civile de construction vente Les Suites d'Olemps cède à la Commune d'Olemps les parcelles AI 373, 374, 375, 379 et 390 (total de 71 m²).
- La Commune d'Olemps cède au syndicat des copropriétaires de la Copropriété Les Suites d'Olemps la parcelle AI 386 de 3 m².
- Le syndicat des copropriétaires cède à la Commune d'Olemps la parcelle AI 388 de 3 m².

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à :

- Une cession entre le Syndicat des copropriétaires de la Copropriété et la Commune d'Olemps pour les parcelles AI 386 et 388.

- une vente par la SCCV Les Suites d'Olemps à la Commune d'Olemps pour les parcelles AI 373, 374, 375, 379 et 390 d'un total de 71 m² d'un montant de 1420 €.

Ouï l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** la cession entre le Syndicat des copropriétaires de la Copropriété et la Commune d'Olemps pour les parcelles AI 386 et 388 ;
- **D'approuver** la vente par la SCCV Les Suites d'Olemps à la Commune d'Olemps pour les parcelles AI 373, 374, 375, 379 et 390 d'un total de 71 m² d'un montant de 1420 €
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet ;
- **De dire** que cette délibération annule et remplace la délibération DL20241218 en date du 18 décembre 2024 ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 01/04/2025
- Sa publication :
 - o Affichée le : 01/04/2025
 - o Retirée le :